

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020



nergie
ATLANTIQUES

SDEPA SYNDICAT
DES PYRÉNÉES
ATLANTIQUES
l'énergie de nos territoires
www.sdepa.fr

**SDEPA ET VOTRE COMMUNE
INVESTISSENT POUR VOUS**

En améliorant la distribution d'électricité
et les réseaux annexes

Travaux réalisés par : **SDEL**
RÉSEAUX PYRÉNÉES



CLIMAT ET RÉSILIENCE !

C'est la dénomination de l'important projet de loi en cours d'examen au Parlement et qui porte sur les transports, l'énergie, l'économie circulaire, l'artificialisation des sols, la biodiversité ou encore la publicité.

Tous ces sujets qui dictent notre quotidien, relèvent pour la grande majorité d'entre eux du pouvoir local, ce qui démontre, si cela était encore nécessaire, que sans nos collectivités décentralisées rien n'est désormais possible, notamment du point de vue du développement durable.

Et ce n'est pas le récent taux d'abstention très élevé des élections départementales et régionales, qui fait suite à celui presque aussi élevé des municipales de 2020, qui démontrera le contraire. Il y a en effet une différence entre la conscience collective de l'action locale souvent appréciée et le rôle des institutions souvent méconnu. Pour rappel, une enquête IPSOS de fin 2019 indiquait qu'avec 81 % d'opinions favorables, une large majorité du grand public faisait nettement plus confiance aux collectivités locales qu'à l'État pour organiser les services publics là où ils habitent. De plus, 78 % du grand public estimait que les prestations et services fournis aux administrés étaient de qualité au niveau local.

Alors si au final, pour revenir au sujet qui nous préoccupe, le maître mot est désormais la décarbonation de notre économie, nous devons tous y prendre part et nos collectivités sont bien placées pour le faire, pour peu qu'elles mutualisent leurs moyens et qu'elles œuvrent intelligemment et collectivement.

En effet, nous avons de nombreuses cartes en main pour y parvenir, reste à bien les utiliser.

À l'instar de l'analyse d'Antoine Bueno dans son récent ouvrage « FUTUR, notre avenir de A à Z », nous devons savoir faire la part des choses entre croissance à tout va et décroissance dogmatique, pour parvenir à un juste équilibre, lequel dans notre domaine d'action, s'appelle le « mix énergétique ».

Bien entendu, la structuration de ce mix à moyen terme, doit s'accompagner d'un effort très significatif et concomitant de réduction de nos consommations énergétiques. Pour ce faire, un travail important nécessite d'être mené sur l'isolation thermique du patrimoine bâti public et privé, sur l'éclairage public ainsi que sur nos modes de déplacements. Le SDEPA œuvre dans ce sens depuis plusieurs années maintenant et poursuit plus que jamais son action en la matière, comme vous pourrez le lire dans ce rapport d'activité.

Du point de vue du mix énergétique, si nous sommes tous d'accord pour réduire significativement l'utilisation des énergies fossiles qui se raréfient et sont propices à l'effet de serre, nous devons admettre désormais que la réduction de la part du nucléaire pour atteindre 50 % du mix électrique en 2035 (PPE) est un maximum. C'est pourquoi la fermeture des réacteurs devra se faire progressivement pour permettre une transition douce vers des énergies renouvelables efficaces tout en garantissant la stabilité du réseau. Cette progressivité est également essentielle pour que les technologies de stockage puissent se développer et être portées à maturité industrielle.

Développement des énergies renouvelables, autoconsommation de ces énergies et stockage de celles-ci, sont nos enjeux pour demain et le SDEPA prendra toute sa part dans la mise en œuvre de ce triptyque territorial.

Je vous souhaite bonne lecture de ce rapport d'activité.



Barthélémy BIDÉGARAY
Président du SDEPA



« Nous devons savoir faire la part des choses entre croissance à tout va et décroissance dogmatique, pour parvenir à un juste équilibre. »

ARTICLE L.5211-39 DU CGCT

« Le Président de l'EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI ».

LE SDEPA ET LES COMMUNES MALGRÉ LA COVID

La longue période de pandémie que nous venons de vivre avec ses restrictions multiples de déplacements et de regroupements, n'a pas empêché le SDEPA de poursuivre sa vie institutionnelle, car sans arbitrages politiques il n'y a pas d'action publique possible.

Les rencontres avec les élus sur les territoires interrompues à l'automne

Poursuivant sa pratique des années antérieures, le SDEPA avait débuté durant l'automne dernier, ses réunions de secteurs, afin d'aller à la rencontre des élus communaux sur leurs territoires. Le mois d'octobre 2020 a donc été émaillé par 5 réunions de travail à Coarraze, Ledeuix, Anglet, Orthez, Idaux-Mendy avant que le confinement de novembre interdise l'organisation des rencontres prévues à Hasparren, Saint-Jean-Pied-de-Port et Morlaàs.

Mais ceci n'est que partie remise puisque l'automne prochain sera mis à profit pour poursuivre ce travail d'échange, prioritairement sur les secteurs non visités fin 2020.

Le Bureau assure la continuité

Le Bureau a quant à lui réussi à poursuivre son travail de structuration des orientations stratégiques du SDEPA. Que ce soit en assemblée ou en commissions, les programmations de travaux électriques dans les communes pour 2021 ont été validées, avec des choix forts en ce qui concerne l'accroissement significatif de la proportion des travaux en souterrain désormais ou bien l'amélioration des financements en faveur de la rénovation de l'éclairage public communal.

De même, la structuration du futur marché de travaux qui prendra effet au 1^{er} janvier 2022, a été arrêtée et ce, tant du point de vue de l'allotissement qu'en ce qui concerne la pondération des critères du prix et de la valeur technique, tout comme en matière d'insertion sociale et d'approche environnementale.

Enfin, ce printemps a amené le Comité Syndical à valider les orientations budgétaires ainsi que le Budget principal 2021, tout comme ceux des régies photovoltaïques et de production de chaleur.

Des visioconférences XXL

Lorsqu'il s'est agi de réunir l'assemblée, peu de solutions étaient envisageables, à part le recours à la visioconférence. Cependant, force est de constater que si le principe était envisageable, sa mise en œuvre était autre-



ment plus compliquée à organiser à l'échelle du département. En effet, permettre aux délégués communaux de suivre les débats et de pouvoir intervenir à partir de tous les territoires, était indispensable.

Le SDEPA n'ayant à aucun moment envisagé de restreindre la jauge des participants, il a fallu s'organiser pour connecter en direct près de 400 délégués communaux les 13 mars et 10 avril derniers.

Et si des tâtonnements logiques ont pu avoir lieu au début, notamment lors de la première réunion, l'exercice s'est au final avéré concluant pour la très grande majorité des participants.

La tenue de cet ensemble de séances de travail durant tout l'hiver et au printemps, a permis d'assurer la continuité de la vie institutionnelle de l'établissement et de valider le financement de tous les dispositifs d'accompagnement des communes du Béarn ainsi que du Pays basque dans leurs projets. C'était l'objectif avoué et nous y sommes parvenus.

La résilience sans résignation en quelque sorte.



L'exécutif du SDEPA au travail

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Section de fonctionnement

Ce premier compte administratif présenté aux nouveaux délégués communaux issus des élections municipales de 2020, a permis de mettre en évidence l'exécution budgétaire du SDEPA, mais également de faire preuve de pédagogie vis-à-vis d'élus dont la structuration du budget communal est souvent différente.

Les recettes de fonctionnement du SDEPA qui s'établissent pour 2020 à un peu plus de 18 millions d'euros, se diversifient de plus en plus. Si celles-ci résultent toujours pour une large part, des redevances annuelles des concessions de distribution d'électricité et de gaz, d'une fraction du produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de frais de gestion sur travaux et de participations communales diverses, elles proviennent dorénavant également des prestations assurées par le SDEPA pour le compte des collectivités (service de CEP, maîtrise d'œuvre, achat groupé d'énergie, certificats d'économies d'énergie) et de contractualisations notamment avec l'ADEME.

La redevance de concession perçue en 2020 pour l'électricité et le gaz (3 130 000 €), a été significative. Les négociations qui ont abouti en 2019 sur le renouvellement de la concession avec ENEDIS et EDF, ont permis de maintenir la redevance de concession à un niveau élevé pour l'avenir avec une bonification exceptionnelle en 2020 qui ne se retrouvera pas sur les exercices suivants.

Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité tend quant à lui à stagner, voire à diminuer chaque année. Ce fut à nou-

veau le cas en 2020 avec un produit de 4,75 millions d'euros environ, le SDEPA reversant toutefois 70 % de ce montant aux communes de moins de 2000 habitants, ce qui est une particularité dans le département des Pyrénées-Atlantiques, les Syndicats départementaux voisins ne reversant rien à leurs communes membres (cf. encadré spécifique).

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement cette fois, celles-ci restent en grande partie constituées du virement à la section d'investissement pour l'autofinancement des travaux, soit un peu plus de 14 millions d'euros pour 2020, ce qui est considérable.

Quant aux moyens propres de fonctionnement (charges courantes, charges de personnel), ils représentent toujours une faible part du budget de fonctionnement du SDEPA, soit 1,75 million d'euros sur 23 millions, c'est-à-dire à peu près 7,5 % de celui-ci.

40 000 €
PAR COMMUNE
de moins de 2 000
habitants

Au cours du mandat écoulé, le SDEPA a mandaté environ 20,2 millions d'euros au bénéfice des **communes de moins de 2000 habitants** du département, au titre du reversement de 70 % du produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Pour chacune des **496 communes concernées**, ce reversement du SDEPA a représenté en moyenne 40 000 € entre 2015 et 2020.

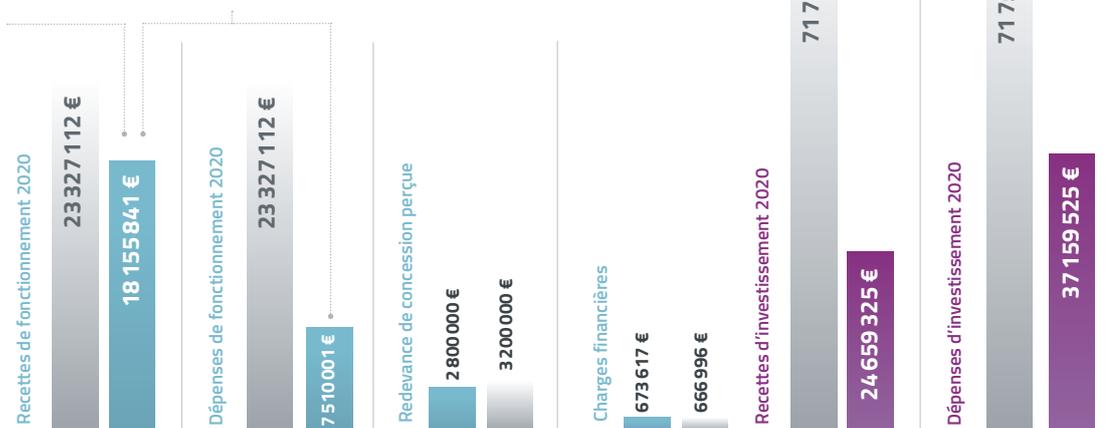
Résultat de clôture 2020

Recettes de fonctionnement de l'exercice
15 049 850 €

Dépenses de fonctionnement de l'exercice
7 510 001 €

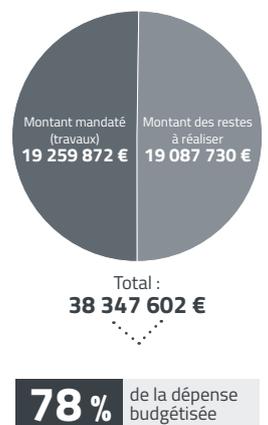
Résultat reporté exercice antérieur
3 105 991 €

Résultat de clôture de l'exercice
10 645 840 €



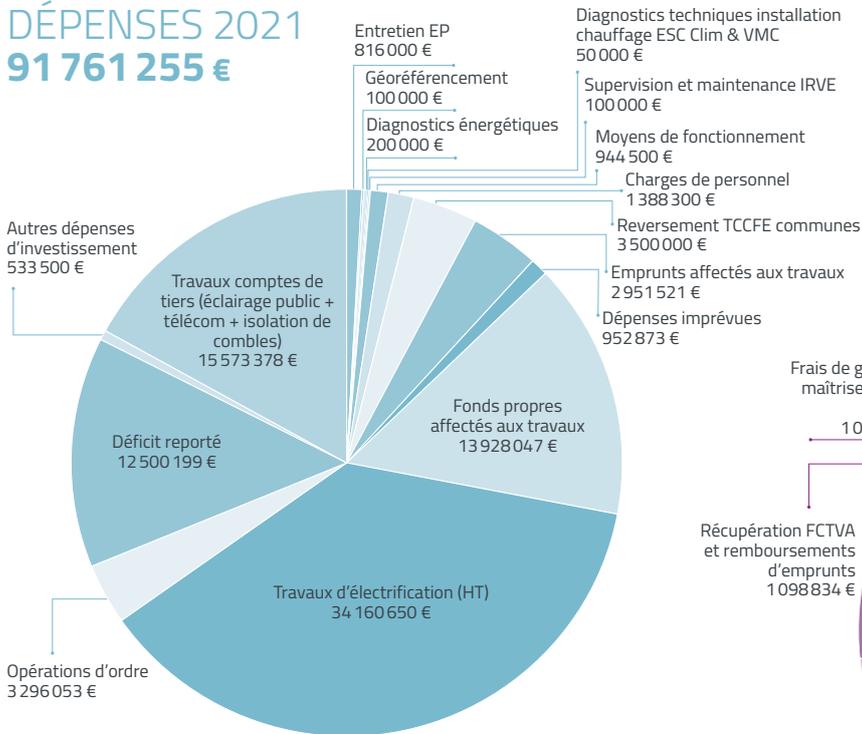
Section d'investissement

Zoom travaux

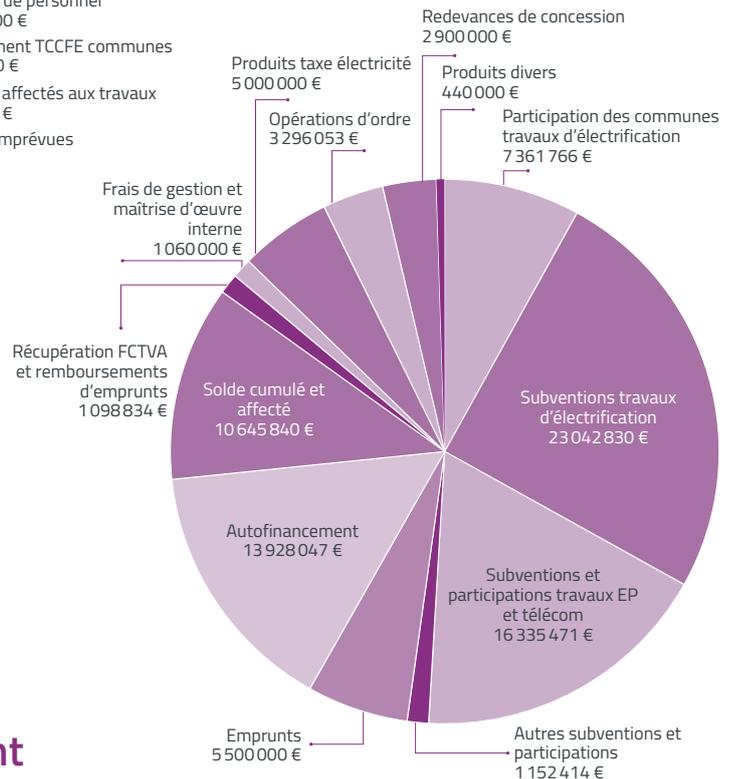


LE BUDGET 2021

DÉPENSES 2021
91 761 255 €



RECETTES 2021
91 761 255 €



L'autofinancement de l'investissement

Année	Épargne Brute en K€	Recettes réelles de fonctionnement en K€	Taux d'épargne brute	Capacité de désendettement en années
2017	11089	18544	59 %	2,3
2018	8601	16301	53%	2,6
2019	11855	20048	59%	2,1
2020	11688	19770	59%	2,2
2021	10040	18102	55%	2,5

L'épargne brute du SDEPA qui traduit sa capacité à autofinancer l'investissement, se situe à un niveau élevé, ce qui donne une latitude certaine à l'établissement pour soutenir financièrement les projets communaux. Cette situation a permis de relever par exemple, les taux d'accompagnement de la rénovation de l'éclairage public communal de 20 points depuis le 1^{er} janvier 2021.



LA CONCESSION ÉLECTRIQUE

LES CHIFFRES DE LA CONCESSION

Réseau HTA (en km)	2016	2017	2018	2019	2020
Souterrain	3 974	4 073	4 166	4 285	4 345
Aérien	4 261	4 208	4 145	4 103	4 066
Torsadé	22	23	23	23	23
TOTAL HTA	8 236	8 282	8 334	8 384	8 435

Réseau BT (en km)	2016	2017	2018	2019	2020
Souterrain	4 282	4 404	4 500	4 597	4 712
Torsadé	6 321	6 392	6 464	6 557	6 620
Nu	1 457	1 338	1 235	1 102	1 008
<i>dont faible section</i>	404	358	315	263	227
TOTAL BT	12 061	12 135	12 199	12 256	12 340

Le nombre d'utilisateurs de l'électricité continue de croître ces dernières années de manière homogène sur le territoire, preuve du dynamisme démographique et économique du département. Cependant le service rendu n'est pas encore à la hauteur attendue au niveau de la continuité de fourniture.

Nombre d'utilisateurs de la concession			
Puissance souscrite	2018	2019	2020
BTA <36 kVA	447 073	453 252	458 898
BTA >36 kVA	4 474	4 524	4 599
HTA	1 084	1 091	1 095
TOTAL	452 631	458 867	464 592

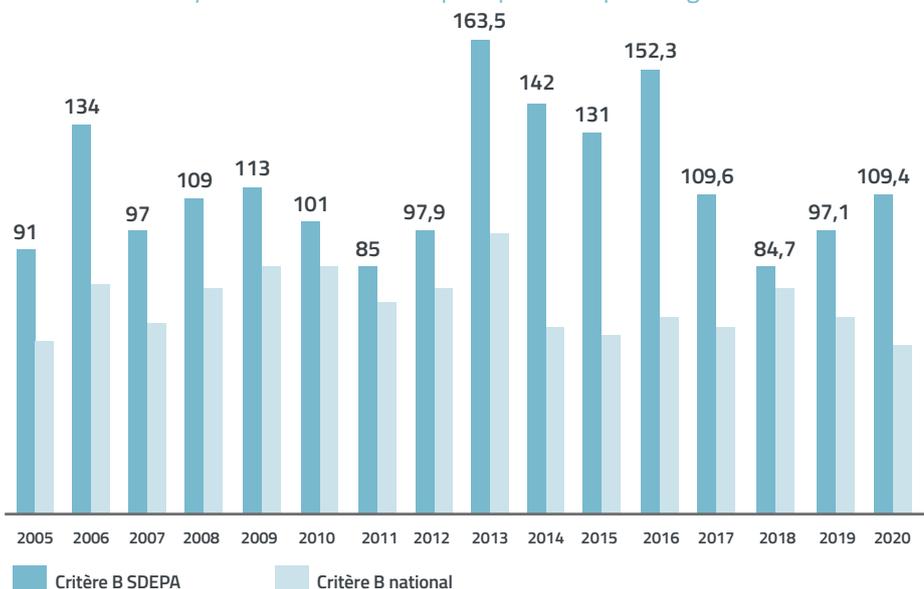
Le réseau Haute Tension A (HTA) est désormais pour plus de la moitié de son linéaire en souterrain, toute nouvelle création de ligne étant dorénavant réalisée sur la base de cette technique. Enedis, maître d'ouvrage sur le réseau haute tension, doit aussi veiller à enfouir les lignes existantes, pour améliorer la continuité de service lors d'événements météorologiques de plus en plus nombreux dans notre département côtier et de montagne.

Concernant le réseau basse tension (BT) cette fois, la résorption des fils nus se poursuit à un rythme soutenu (plus de 120 km par an en moyenne), engendrant une augmentation du linéaire de réseaux souterrains et torsadés, plus robustes aux intempéries et à la végétation. Le stock s'élève à 1000 km environ, contre plus de 2300 km en 2010. Que de chemin parcouru en 10 ans !

Si l'on y rajoute le fait qu'ENEDIS s'est engagé contractuellement à résorber ces lignes en fils nus dans les communes urbaines, on peut espérer une nette amélioration de la résilience des réseaux basse tension face aux intempéries à l'avenir et ce, dans l'intérêt des usagers du département.

Un temps moyen de coupure par usager du département, encore trop élevé !

Durée moyenne annuelle de coupure par an et par usager en minutes

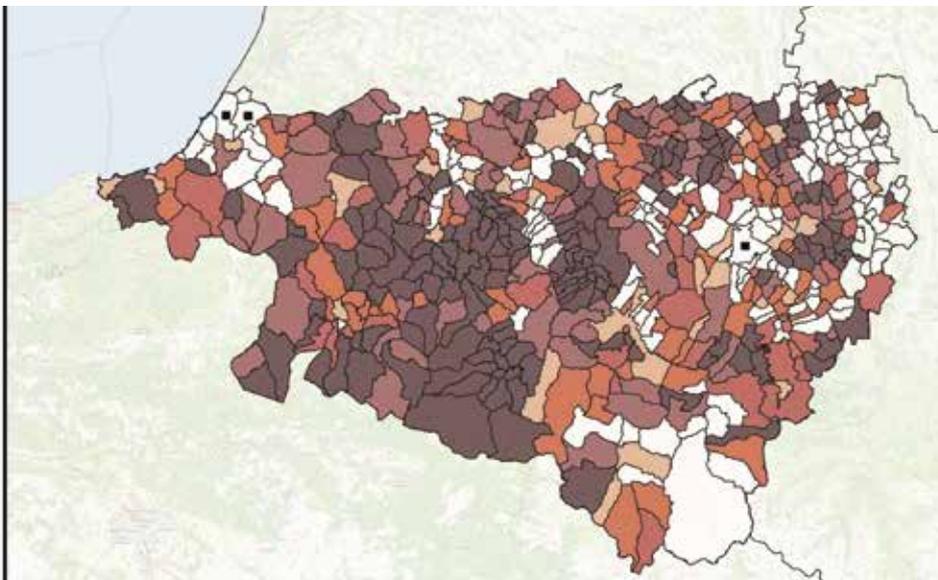
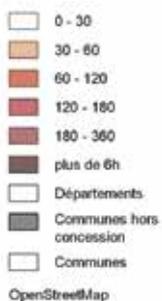


Sur le plan national (histogrammes bleu clair), le temps moyen de coupure s'est atténué lors des trois derniers exercices connus, pour aboutir à une durée de 58,4 minutes par an et par usager. A contrario, une tendance haussière est confirmée sur la concession des Pyrénées-Atlantiques (histogrammes bleu foncé) sur la même période. Même si la durée de coupure mesurée est structurellement plus importante qu'au niveau national, les incidents ayant affecté le réseau de distribution nourrissent des inquiétudes quant au maintien d'une bonne continuité de fourniture. Le temps moyen de coupure remonte à 109 minutes en 2020, sans compter les événements classés exceptionnels. La fréquence des épisodes météorologiques perturbant le réseau, conforte la nécessité d'investissements massifs sur le département, dans le cadre des dispositions du contrat de concession. En outre, il faut préciser que ces chiffres moyens cachent de fortes disparités constatées localement entre territoires.

LA CONCESSION ÉLECTRIQUE

Répartition géographique des coupures électriques

Temps de coupure en minutes par habitants



Aussi, l'engagement pris dans le nouveau contrat de concession, visant à réduire significativement à moyen terme, ce temps de coupure pour le ramener à 85 minutes par usager et par an, devra être tenu avec des investissements importants pour y parvenir. Un plan pluriannuel d'investissement a été mis en place à cet effet.

Zoom sur le premier plan pluriannuel d'investissements sur le réseau de distribution d'électricité

Le contrat de concession signé entre le SDEPA et Enedis en 2019 met en œuvre un schéma directeur des investissements (SDI) sur 30 ans, décliné en plans pluriannuels d'investissement (PPI) de 4 ans. Le premier PPI prévoit des investissements sur le réseau de distribution des Pyrénées-Atlantiques sur la période 2020-2023.

Pour rappel, sur l'ensemble du Département, les principaux objectifs pour cette période sont notamment :

- La résorption de 83 km de réseau HTA aérien soumis aux risques de chutes d'arbres, de vent et de neige,
- Le renouvellement de 43 km de réseau aérien incidentogène,
- La rénovation de 162 km de lignes aériennes HTA,
- Le remplacement de 234 km de fils nus basse tension en communes rurales, et de 157 km en communes urbaines,
- Le remplacement de 25 km de réseaux souterrains en câble papier imprégné.

L'année 2021 sera l'occasion de faire le bilan des efforts consentis par chaque maître d'ouvrage et de veiller au respect de la trajectoire d'investissement mentionnée au contrat de concession.

LA CONCESSION DE GAZ NATUREL EXPLOITÉE PAR GRDF



Année record pour le biométhane

GRDF a fait état d'une « année record » pour le gaz renouvelable. 181 sites injectent du biométhane en France (tous réseaux confondus), leur production s'établissant désormais à 3 144 GWh par an (dont 2 547 GWh dans le réseau exploité par GRDF). C'est l'équivalent de la consommation, chauffage inclus, de 532 407 foyers ou d'environ 12 500 bus bio-GNV. 80 % des producteurs de biométhane sont agriculteurs. L'essor est significatif : en 2011, la France comptait une seule unité de méthanisation injectant du gaz vert dans le réseau. GRDF estime que cette dynamique se poursuivra : « D'ici cinq ans, 1,5 million de logements, soit 3,5 millions Français, pourront bénéficier de cette énergie dont le bilan carbone est quasi neutre ».

Répartition des réseaux par matière et en kilomètres à fin 2020				
Acier	Cuivre	Polyéthylène	Total	Nombre d'usagers
219	22	889	1 130	33 977

Les délégations de service public :

Répartition des réseaux par matière et en kilomètres à fin 2020					
Commune	Acier	Cuivre	Polyéthylène	Total	Usagers
Ahetze	0	0	5,71	5,71	69
Artigueloutan	0	0	1,18	1,18	25
Precilhon	0	0	2,34	2,34	29
Souraide	0	0	5,41	5,41	49

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

L'éclairage artificiel nocturne impacte la biodiversité (phénomènes d'attraction/répulsion, fragmentation des habitats, modification des rapports proies/prédateurs, désorientation, etc.) et la qualité du ciel nocturne (halo lumineux au-dessus des villes). La réglementation récente, vise à restreindre ces impacts en définissant des prescriptions temporelles et techniques appliquées à plusieurs types d'installations d'éclairage.

Si le SDEPA s'adapte depuis longtemps à l'évolution de l'approche technique et financière de l'éclairage public, l'impact de l'éclairage sur la biodiversité est une préoccupation beaucoup plus récente.

À cet effet, le SDEPA s'est rapproché du CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) afin de mieux comprendre les enjeux inhérents à cette problématique.

Par exemple, l'abondance d'éclairage artificiel sur les insectes qui sont crépusculaires pour la plupart d'entre eux, peut aboutir à une diminution des effectifs, voire à la disparition d'espèces avec des effets directs sur l'activité humaine liés à une diminution de la pollinisation (64 % des insectes sont nocturnes).

Aussi, si l'amélioration de la performance du matériel d'éclairage

public est un facteur déterminant pour s'engager dans cette démarche (matériels modernes éclairant le sol et plus le ciel, leds, régulation), il n'en demeure pas moins qu'une cartographie de l'impact des nuisances lumineuses sur les territoires, s'avère nécessaire pour agir efficacement.

Pour ce faire, il s'agit en premier lieu de diagnostiquer les espèces nocturnes, identifier les réseaux écologiques, les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient, pour pouvoir ensuite identifier des zones de conflits entre le réseau écologique et l'éclairage nocturne.

Des études vont être engagées sur tout le département en partenariat avec le PAYS DE BÉARN, le PAYS BASQUE et le Parc National des Pyrénées, pour aboutir à une cartographie opérationnelle de « Trame Sombre d'éclairage public », sur laquelle pourra s'appuyer un plan d'action de rénovation du parc d'éclairage public, prenant en considération la préservation et la restauration du réseau écologique.

Pour accompagner financièrement les investissements à produire, le Département mais surtout la Région dans le cadre de son SRADDET, seront sollicités à l'issue de l'état des lieux qui sera réalisé.

LA COUR DES COMPTES S'INTÉRESSE À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le rapport de la Cour des Comptes paru le 18 mars 2021, épingle la vétusté des installations d'éclairage public en France car plus de 40 % des points lumineux ont plus de 25 ans.

Pour la Cour des Comptes, la compétence sur l'éclairage public est exercée de manière « trop dispersée et sans vision de long terme », aux dépens des enjeux économiques et environnementaux que cela représente.

« La connaissance des installations est souvent parcellaire, de même que celle des consommations et coûts, ne permettant pas la programmation pluriannuelle des investissements », souligne notamment la Cour, qui s'est appuyée sur des études de cas en Rhône-Alpes-Auvergne.

« Pour aller plus loin dans le renouvellement d'un parc aujourd'hui largement vétuste, il est nécessaire de mieux mutualiser maintenance et investissement, en renforçant notamment le rôle des syndicats d'énergie dans la gestion de cette compétence », ajoute-t-elle.

Celle-ci « invite l'État » à une réflexion afin de redéfinir le périmètre de cette compétence éclairage, notamment en la dissociant de la voirie et à construire des référentiels de coûts.

Elle recommande aux communes de développer des projets « cohérents » par l'intermédiaire des syndicats d'énergie compétents, de planifier les renouvellements et d'intégrer l'éclairage dans les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

L'éclairage public est le deuxième poste de dépense énergétique des communes, après les bâtiments. En y ajoutant maintenance et investissements, son coût en France est estimé à près de 2 milliards d'euros.

État des lieux du parc éclairage public en France et dans les Pyrénées-Atlantiques

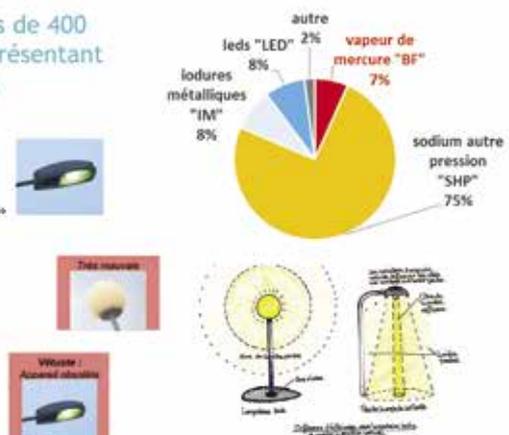


DANS LE DÉPARTEMENT
(données issues des près de 400 communes auditées représentant 62 000 points lumineux)

Encore 3000 luminaires équipés de lampes type vapeur de mercure « BF »

3300 luminaires type « boule »

40% luminaires vétustes et énergivores soit 25 000 points à traiter



LES MAIRES ONT LA PAROLE

Trois questions ont été posées à Michel BERNOS, Maire de Jurançon et à Alain IRIART, Maire de Saint-Pierre-d'Irube, au sujet de l'éclairage public et d'une expérimentation technique que le SDEPA engage sur ces deux communes.

Vous avez réalisé des programmes de rénovation du parc d'éclairage public communal avec le SDEPA. En quoi ces travaux sont-ils importants pour votre commune ?



Michel BERNOS

Grâce au SDEPA, le plan de mise aux normes des sources lumineuses est déployé progressivement sur le cœur de ville de Jurançon. Ce partenariat, puisqu'il permet de réaliser d'importantes économies financières, à hauteur de la moitié du coût global de l'opération, nous offre des marges de manœuvre pour lancer en parallèle des travaux d'amélioration du réseau électrique et de l'éclairage public. Efficacité et efficacité font bon ménage et c'est ainsi que nous concevons la conduite des travaux sur notre commune.

Alain IRIART

Le SDEPA nous accompagne depuis de nombreuses années dans la gestion de notre réseau d'éclairage public.

Tout d'abord, au travers de ses diagnostics il nous permet de programmer des tranches annuelles de rénovation de ce réseau pour en finir avec les technologies polluantes (lampes fluorescentes) et énergivores, et pour installer des appareils modernes (leds).

Ensuite, le SDEPA nous accompagne techniquement pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux, mais aussi financièrement par un soutien très significatif.

Au final, cette démarche partenariale étroite nous permet de nous équiper en matériel respectueux de l'environnement et, de réduire très fortement la consommation électrique de ce réseau public.



La mise en place d'un éclairage public innovant permettant de concilier, confort des usagers et préservation de la biodiversité nocturne, est-ce un enjeu pour la commune ?

M. B. Notre commune est à la fois urbaine et rurale. Les enjeux varient déjà sensiblement selon les pans de notre territoire: coteaux ou cœur de ville, zones d'activité ou résidentielles, les défis sont divers. Cela implique une démarche qualitative et différenciée, déjà à l'œuvre dans d'autres champs comme la gestion des espaces verts.

Alors même que la Commune vient d'intégrer le réseau français des « Villes Santé » d'OMS, l'équilibre entre l'activité économique et la préservation de la santé environnementale de notre ville devient un objectif à part entière et un enjeu d'exemplarité.

La diminution de la pollution lumineuse nocturne est une exigence forte, notamment sur les corridors qui traversent Jurançon, véritable carrefour à l'entrée sud de l'agglomération paloise (rocade, route nationale). Nous devons aussi opérer avec minutie pour concilier les exigences de la population en termes de viabilité et sécurité du quotidien avec la préservation d'un cadre naturel chez nous omniprésent, depuis les coteaux jusqu'au Gave et au Parc Naturel Urbain qui traversent notre territoire de part en part.

Seules des solutions fines et innovantes, à la pointe des avancées techniques et environnementales nous permettront d'apporter notre pierre à l'objectif d'une croissance verte et d'un mode de vie plus résilient.

A. I. Notre Commune est sillonnée par des axes routiers très fréquentés, dès lors la possibilité de faire évoluer l'éclairage de ces axes est une opportunité qu'il faut saisir.

En effet cela permet à la fois d'apporter aux usagers une luminosité artificielle proportionnée à leur besoin, tout en préservant la biodiversité nocturne évitant ainsi une pollution lumineuse inutile et énergivore.

Le SDEPA va mener sur votre commune une expérimentation « d'éclairage public intelligent ». Pensez-vous que ces nouvelles technologies contribuent à rendre la ville plus durable ?

M. B. Ces nouvelles solutions visent une plus grande sobriété énergétique, consolidant à la fois une séquence vertueuse d'économies énergétiques, financières et environnementales.

Par environnement, nous faisons certes référence à l'impératif écologique, en assumant notre part de cet enjeu global, mais aussi au « cadre de vie » des jurançonnais. Leur sécurité et leur bien-être sont en effet indissociables des objectifs environnementaux. C'est pourquoi rendre l'éclairage plus intelligent doit nous permettre de l'adapter plus finement au mode de vie des habitants, selon leur quartier, leurs activités professionnelles, leurs loisirs.

Alors que nos modes de vie en société ne cessent d'évoluer, le service public que nous prêtons est tenu de remplir sa vocation d'adaptabilité pour lui aussi devenir plus durable. Comme dans la sphère technologique, l'expérimentation s'avère être un outil clé de l'innovation territoriale. Récemment, la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a fait du quartier du Stade le pilote de sa stratégie de déploiement du tri à la source des biodéchets et nous en sommes fiers. Voici donc notre fierté renouvelée alors que nous nous apprêtons à mener à bien cette expérimentation d'éclairage public intelligent conduite par le SDEPA.

A. I. Au-delà de l'évolution technologique des lanternes, nous sommes à présent dans une nouvelle philosophie de l'éclairage public.

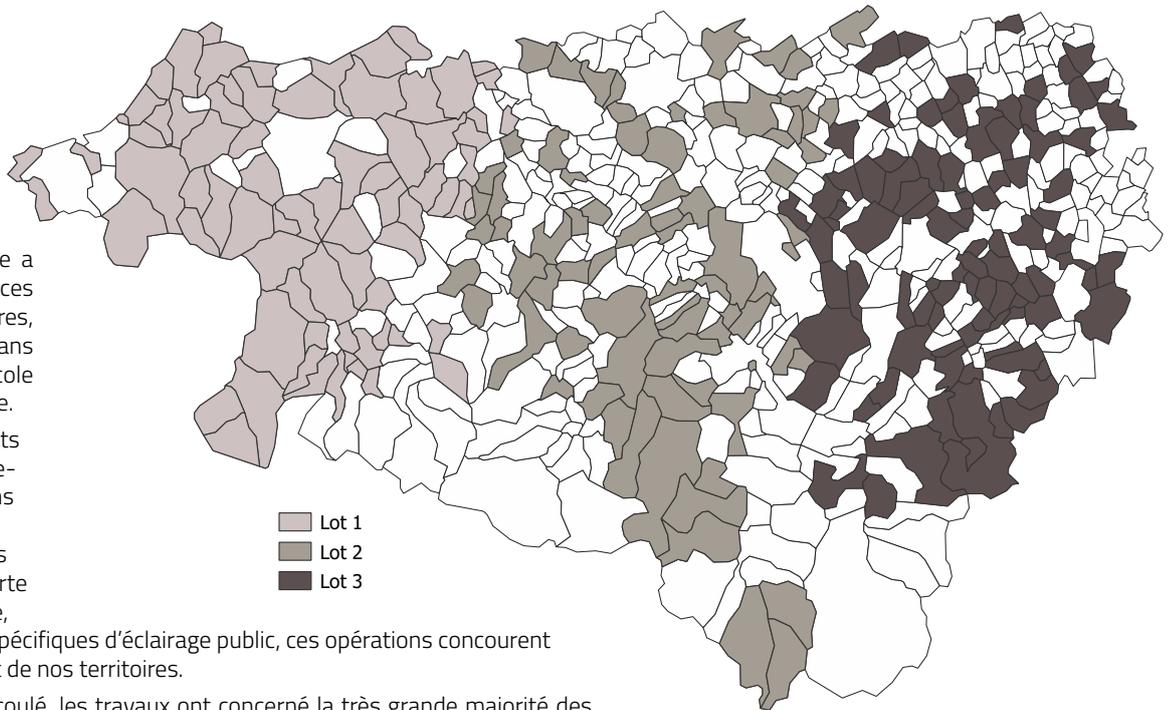
Ainsi un éclairage public intelligent va nous permettre d'adapter le besoin lumineux à l'usage de l'espace public, tant en puissance lumineuse qu'en durée d'éclairement.

Dès lors, on peut dire que la ville entre dans l'ère de la durabilité par le biais d'une gestion intelligente de chaque point lumineux, pilotée par des données issues des pratiques et des positions des usagers.

DES TRAVAUX SUR RÉSEAUX ÉLECTRIQUES TOUS AZIMUTS

Communes concernées par des travaux du SDEPA en 2020

Avec l'élection de nouvelles équipes municipales, de multiples programmes de travaux ont été relancés ou engagés sur le territoire



La période de pandémie a en effet peu impacté ces opérations extérieures, par ailleurs menées dans le cadre d'un protocole sanitaire strict et efficace.

Qu'il s'agisse d'importants programmes d'enfouissements de réseaux aériens dans des communes urbaines, ou de chantiers plus modestes de desserte électrique en zone rurale, voire des programmes spécifiques d'éclairage public, ces opérations concourent toutes à l'aménagement de nos territoires.

Au cours de l'exercice écoulé, les travaux ont concerné la très grande majorité des communes du département, avec pour certaines d'entre elles, des interventions à divers titres tout au long de l'année.

DES ENTREPRISES LOCALES FORTEMENT SOLLICITÉES

Nous le savons, les interventions des collectivités locales représentent 70 % de l'investissement public en France, ce qui est considérable.

L'État ne s'y est pas trompé, puisqu'il a très tôt mis en place des dispositifs d'accompagnement financier pour que les projets locaux se poursuivent et s'accélèrent.

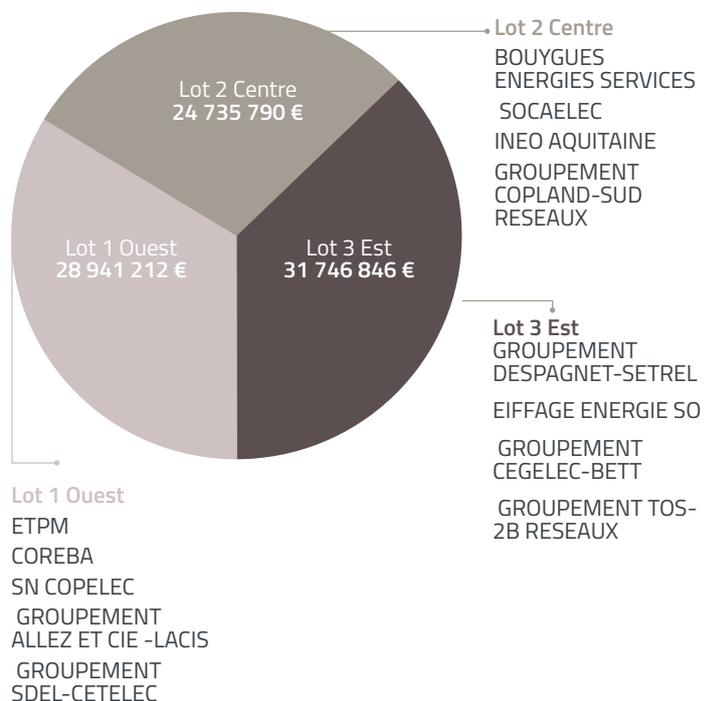
Le plan de relance a dans ce cadre produit ses effets, puisque les entreprises du BTP ont pu compter sur ce levier financier pour sécuriser leur activité.

Le SDEPA a également bénéficié de ces crédits pour mener des opérations de sécurisations de lignes électriques à hauteur de 400 000 €.

Les entreprises auxquelles recourt le SDEPA, ont bénéficié de marchés à bons de commande de 4 ans ayant pris effet au 1^{er} janvier 2018 et qui s'achèvent en cette fin d'année (la nouvelle consultation est en cours).

D'ores et déjà, il est possible de faire un bilan quantitatif des investissements réalisés dans chacun des trois secteurs géographiques délimités dans le département, depuis le début de ces marchés.

Synthèse des commandes passées depuis 2018



ZOOM SUR QUELQUES RÉALISATIONS

AU PAYS BASQUE

Le TRAMBUS et la VÉLODYSSÉE accompagnés à BAYONNE et BOUCAU !

Certains projets dictés par des aménagements d'espaces publics ou des restructurations de voies de circulation, impliquent le traitement des réseaux aériens mal implantés et non sécurisés.

C'est ainsi que la commune du BOUCAU a sollicité le SDEPA pour enfouir l'intégralité des réseaux aériens sur près de 2,5 km dans les rues Bramarie et Georges Lassalle.

Les aménagements de la rue Bramarie faciliteront la création de voies de circulation douces qui seront intégrées dans la véloroute de la côte Atlantique dénommée « Véloodyssée ».



Enfouissement rue Bramarie à BOUCAU



Enfouissement rue Louis de Foix à BAYONNE

À BAYONNE, ce sont les aménagements de la ligne 2 du TRAMBUS rue Louis de Foix, qui ont été accompagnés par le SDEPA en attendant de traiter prochainement l'avenue du 8 mai 1945.

L'enfouissement de tous les réseaux aériens électriques et téléphoniques, permet de dégager les emprises et de sécuriser les voies de circulation piétonnes et des véhicules.



Alimentation électrique d'une antenne de téléphonie en terrain accidenté à Hosta

Quant aux travaux de la rue Georges Lassalle, ceux-ci ont été réalisés en coordination avec le Syndicat départemental d'Énergie des Landes (Sydec), car ils concernaient une route départementale reliant le Pays basque au Seignanx.

Aménager le territoire, c'est aussi relier les hommes entre eux. La desserte électrique d'une antenne multi-opérateurs sur les hauteurs d'HOSTA, a nécessité l'utilisation de matériel adapté aux fortes pentes, ici une « pelle araignée ».

Ces opérations onéreuses pour les communes sont accompagnées financièrement et intégralement gérées en études et travaux par le SDEPA.

EN BÉARN

Enfouissements à NOUSTY et à GAN, sécurisations de lignes à SAINT FAUST ou éclairage public solaire à SAINT ARMOU, autant d'exemples de la variété des chantiers réalisés !

Quand il s'est agi d'enfouir les réseaux aériens sur l'emprise d'un nouveau giratoire et d'éclairer cet ouvrage à la demande du département à NOUSTY sur la RD 817, les contraintes techniques se sont doublées d'une nécessaire gestion de la circulation, ce qui n'a pas été simple sur cet axe très circulé.



Enfouissement des réseaux et éclairage public sur route départementale à NOUSTY

Même chose à GAN où l'ambitieux projet de réaménagement intégral de la traversée de la ville, pour créer notamment une voie verte, mobilise le SDEPA depuis maintenant 4 ans, mais le résultat est là.

Bien entendu, les nombreux travaux de renforcements et sécurisations de lignes électriques à SAINT-FAUST, rappellent que les réseaux ruraux doivent être confortés face aux intempéries et ce, dans l'intérêt des usagers.



Travaux d'enfouissement en traversée de GAN



Éclairage public solaire à Saint-Arrou

Enfin, comment concilier sécurité et énergies renouvelables ?

En mettant en place un éclairage public solaire près d'un abris-bus, comme à SAINT-ARMOU par exemple.

Tous ces chantiers, gérés en partenariat avec le SDEPA, démontrent la force de la mutualisation des moyens et des compétences entre communes et intercommunalité.

EXPOSITION ITINÉRANTE SUR L'ÉNERGIE



L'école de MONCAYOLLE, gagnante du concours d'affiche



Animation de l'exposition dans une école primaire

L'ÉNERGIE POURSUIT SON PARCOURS

Le saviez-vous ?

Le SDEPA met gratuitement à la disposition des écoles et communes qui le souhaitent, l'exposition « **le Parcours de l'Énergie** ». Avec cet outil pédagogique, il s'agit de sensibiliser les élèves du CE1 au CM2 sur la thématique de l'énergie et des éco-gestes.

L'animatrice du SDEPA propose des manipulations, des jeux, et un quizz sur les sujets énergétiques. Comptez 2 heures d'animation ludique. N'hésitez pas à en faire part aux enseignants de vos écoles car l'exposition peut constituer le fil conducteur pour un projet scolaire sur l'énergie.

De plus, le SDEPA organise chaque année un concours d'affiches, ouvert à toutes les écoles ayant bénéficié de l'animation.

Pour l'année scolaire 2020-2021 c'est la classe unique de l'école de MONCAYOLLE qui remporte le concours.

En 2020, 35 classes et écoles ont bénéficié de cette présentation malgré la période sanitaire peu favorable, soit près de 900 élèves sensibilisés aux économies d'énergie.

Contact : Solène Lamoureux
s.lamoureux@sdepa.fr

UN CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL (COT) POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES AVEC LE PAYS DE BÉARN

Le SDEPA a engagé une réflexion avec l'ADEME afin de proposer le portage, dans les Pyrénées-Atlantiques, d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT).

Il s'agit de mobiliser et d'accompagner les projets favorisant les Énergies Renouvelables Thermiques, issues d'une ou plusieurs filières (biomasse, solaire et géothermie). Ces grappes de projets pourront ainsi bénéficier de financements de l'ADEME au titre du « Fonds Chaleur ». Il s'agit de faire émerger au minimum 10 projets sur la durée du contrat (3 ans renouvelable 1 fois) et au maximum 30 opérations de ce type sur le territoire concerné.

Il convient de préciser que ce dispositif permet de financer des projets portés par des acteurs publics (collectivités) et privés (entreprises, agriculteurs, activités touristiques, établissements de santé à l'exclusion des particuliers).

Par exemple, durant l'année 2020, le SDEPA a étudié la possibilité de réaliser 2 réseaux de chaleur bois, le premier concernant la commune d'Arette et le second la commune de Lembeye. Ces projets seront finalisés fin 2021.

La mise en place de ce contrat territorial en 2021 mobilisera les intercommunalités du Béarn, acteurs techniques de terrain, indispensables à l'émergence des projets sur leurs territoires. Elles seront associées au SDEPA dans cette démarche. À suivre !



Chauffe-bois à Mauléon

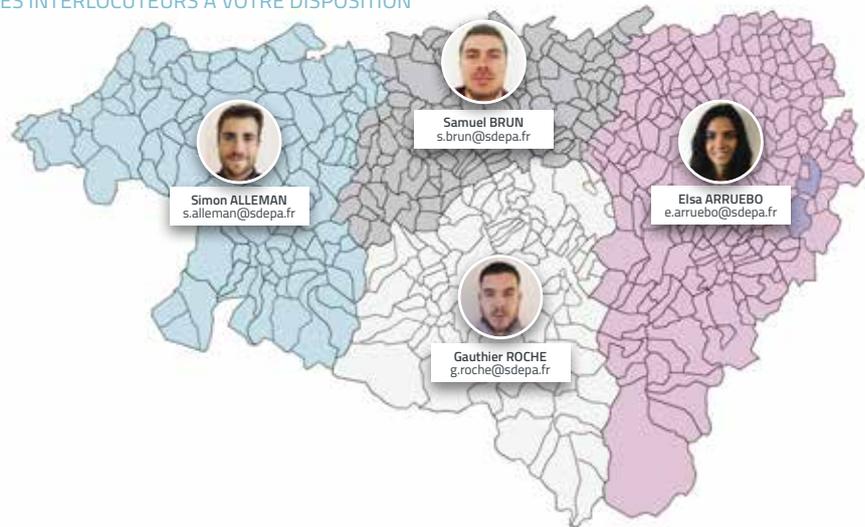
LE SERVICE DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP): QUEZAKO ?

Il s'agit d'un service mutualisé, composé de quatre agents du SDEPA, intervenant sur l'ensemble des communes du Pays basque et du Béarn et qui sont spécialisés en matière d'efficacité énergétique. Ils sont à l'écoute des élus pour accompagner communes et intercommunalités sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Comment ?

- **En réalisant un suivi des consommations** et des dépenses énergétiques du patrimoine bâti de la collectivité (bilan annuel),
- **En proposant des actions concrètes :**
 - programmation des temps de chauffe des installations thermiques selon l'usage et l'occupation du bâtiment notamment dans les écoles,
 - audits énergétiques du parc de bâtiments et de l'éclairage public qui permet de disposer rapidement d'un état des lieux du patrimoine et des actions d'amélioration à mettre en œuvre avec un chiffrage associé (très utile pour constituer les dossiers de DETR et DSIL),
 - l'isolation des combles perdus des bâtiments publics,
 - la valorisation pour le compte de la collectivité des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) et le reversement de la subvention correspondante,
- **En sensibilisant les utilisateurs des bâtiments communaux**, afin de démontrer le rôle actif de chacun en matière d'économie d'énergie et de comportement éco-responsable.

DES INTERLOCUTEURS À VOTRE DISPOSITION



BILAN DE L'ACTION DES CEP EN 2020

À ce jour 115 communes et 4 communautés de communes adhèrent au service de Conseil en Énergie Partagé.

L'isolation des combles perdus remporte un franc succès. En effet, 49 opérations ont d'ores et déjà été réalisées pour environ 10 000 m² de combles isolés et 34 nouveaux chantiers sont en cours sur le 1er semestre 2021.

Le marché de maintenance des installations thermiques (Chauffage, Ventilation, Climatisation) a été organisé en 2020 et sera opérationnel pour la saison de chauffe 2021. C'est une première pour le SDEPA, aussi, espérons que les collectivités ayant sollicité ce service seront satisfaites de la prestation.

LE PHOTOVOLTAÏQUE SUR BÂTIMENTS PUBLICS SE DÉVELOPPE



Photovoltaïque sur la salle polyvalente d'Alos-Sibas-Abense



Les communes sont nombreuses à solliciter le SDEPA pour réaliser des installations photovoltaïques en toiture de leurs bâtiments. Les élus du Bureau Syndical mettent tout en œuvre pour répondre favorablement aux multiples sollicitations.

Il est cependant important de rappeler les modalités d'intervention du SDEPA :

1. Visite sur site (déplacement d'un agent du SDEPA)

qui a pour but de détecter les points de vigilance ou de blocage: orientation du bâti, masques éventuels, présence d'amiante, analyse visuelle de la solidité de la charpente.

Le SDEPA intervient sur des toitures prêtes à recevoir l'installation photovoltaïque (pas de traitement de l'amiante ni de renforcement de charpente).

2. En fonction de ces éléments, l'agent jugera s'il est opportun de réaliser une étude de pré-faisabilité.
3. Le résultat de l'étude est présenté en commune.
4. À la demande de la commune, le SDEPA réalise l'opération (maître d'ouvrage) et verse un loyer à la commune qui représente 40% du produit net de l'opération (produit de la vente - annuité d'emprunt-frais d'exploitation).

Pas moins de 6 installations sont déjà programmées en ce début d'année 2021 et d'autres demandes sont en attente de prise en compte.

Le service énergie du SDEPA est à votre disposition pour répondre à vos interrogations, n'hésitez pas à le contacter.

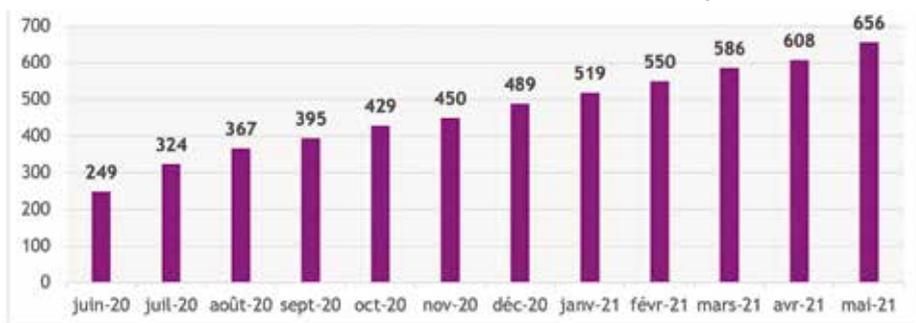
UN MAILLAGE DÉPARTEMENTAL



Positionnement des bornes de recharge dans le département



Évolution du nombre d'abonnés sur le département



LES ENJEUX DES PROCHAINES ANNÉES

- Renforcer la communication pour mieux faire connaître ce réseau important et maillant bien le territoire aussi bien à l'échelle départementale que régionale.
- Améliorer la fiabilité de l'accès aux informations et aux services pour sécuriser les usagers.
- Développer quelques équipements de puissance supérieure (100 à 150 KVA) le

long des axes principaux pour favoriser l'usage de la mobilité électrique pour les plus grands trajets.

- Fiabiliser et rentabiliser notre réseau de bornes « normales » 22 KVA.
- Redéployer les bornes du département les moins utilisées sur des lieux « stratégiques » au niveau communal ou au niveau départemental ainsi que sur les agglomérations en demande (Biarritz, Anglet, Bayonne, Pau).

MOBiVE UN RÉSEAU RÉGIONAL

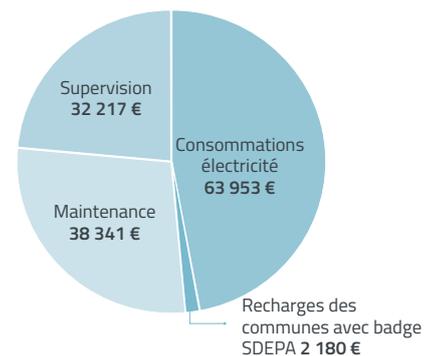
Pour optimiser l'utilisation de leur réseau départemental et proposer un service de mobilité de qualité aux usagers à une maille régionale, les syndicats d'Énergie de Nouvelle-Aquitaine se sont unis pour créer et exploiter la marque MOBiVE.

Le nombre d'abonnés MOBiVE des Pyrénées-Atlantiques est en croissance régulière passant de 249 en juin 2020 à 656 fin mai 2021. Le montant de l'abonnement annuel s'établit à 18 €, ce qui permet à l'abonné de bénéficier d'un tarif préférentiel sur les charges.

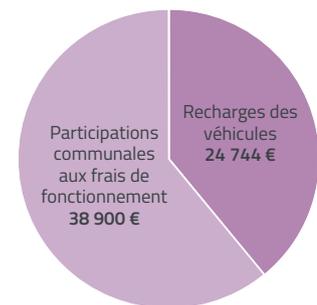
Pour s'abonner www.mobive.fr

ÉCONOMIE DU DISPOSITIF

Dépenses IRVE : 136 691 €



Recettes IRVE : 63 644 €



Charge annuelle nette pour le SDEPA 2020 : 73 047 € (environ 600 € / borne)

Le véhicule électrique a (vraiment) démarré en 2020

La crise sanitaire a fortement secoué le marché automobile. Tandis que les ventes globales s'effondraient en 2020 (-25,5 % en France), celles des véhicules électriques et hybrides ont fait mieux que résister. En France, elles ont représenté 11,2 % du marché (dont 6,7 % pour les seules électriques — à comparer au symbolique 1,9 % de 2019). Même engouement en Allemagne, en Angleterre (où l'interdiction de ventes des véhicules à essence et diesel est désormais prévue en 2030) et surtout en Norvège, premier pays où les ventes ont dépassé celles du thermique. Paradoxalement assis sur ses rentes pétrolières, ce pays a l'objectif ambitieux de ne vendre

que des voitures sans émission à partir de 2025. Parmi les facteurs explicatifs figurent les subventions à l'acquisition de voitures « propres » mais aussi la diversification des véhicules proposés. Tous les constructeurs élargissent leur gamme, créant des modèles dédiés ou électrifiant ceux existants. Symbole de ce changement, l'entreprise Tesla est désormais valorisée à hauteur de 800 milliards de dollars. Avec à peine un demi-million de voitures vendues l'an passé, le groupe pèse presque vingt fois plus que le futur Stellantis, issu de la fusion entre PSA et Fiat-Chrysler, qui écoule pourtant 8 millions de véhicules par an.

2020, UNE ANNÉE D'INVESTISSEMENTS...

Après sa création fin 2019 avec le SDEPA en tant qu'actionnaire principal, l'exercice 2020 a permis à la nouvelle société d'économie mixte, de porter ses premiers investissements dans des projets en énergies renouvelables sur le département.

En effet, cette année d'exercice a été riche puisqu'EnR64 a obtenu 4 permis de construire pour une centrale solaire au sol et 3 ombrières de parkings.

Elle s'assure ainsi presque 4 MW de puissance installée pour 2021/2022 et une production de 4600 MWh annuelle, ce qui représente l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 1000 foyers.

EnR64 a remporté son premier appel d'offre auprès de la commission de régulation de l'énergie (CRE) pour la centrale solaire au sol du « Boscla » située à Bénéjacq sur un ancien centre d'enfouissement technique de déchets. Elle assure ainsi la revente de l'électricité produite par sa centrale à un tarif sécurisé pendant 20 ans.

Par ailleurs, la société a investi dans des études de développement et obtenu deux contrats de location de site pour une centrale au sol sur une ancienne déchetterie à Coarraze et une autre sur un ancien puit de forage de pétrole.



Chantier en cours à BENEJACQ



... ET DE PARTENARIATS

EnR64 a su malgré sa jeune existence, rapidement prendre sa place dans le microcosme des énergies renouvelables. Elle a noué des partenariats tout autant avec de petites entreprises que des énergéticiens d'envergure nationale.

Associée à See You Sun (start-up Rennaise) et Terra Energies (Fonds d'investissement de la Région Nouvelle Aquitaine), elle a lancé la création d'une société dédiée aux ombrières solaires de petite taille. Ainsi, l'opportunité est offerte à chaque collectivité du département, de produire son énergie renouvelable en utilisant les espaces disponibles déjà artificialisés et sans nécessairement avoir recours à des projets prohibitifs.

Des projets de création de stations de gaz naturel pour véhicules (en attendant le biogaz) sont également sur les rails et se sont concrétisés par la signature d'un partenariat avec TEREKA.

Elle a enfin pris des parts dans deux sociétés de projets pour le financement et la construction de deux centrales solaires au sol.



Pour rappel, EnR64 peut réaliser ou financer sur le foncier des communes ou intercommunalités du Pays basque et du Béarn :

Des centrales solaires

- Sur toitures d'au moins 500 mètres carrés
- En ombrières de parking à partir de 15 places
- Au sol, sur du foncier d'au moins 1 hectare anthropisé (sites industriels pollués, CET, carrières, délaissés, etc.)

Des projets de méthanisation

Des installations hydroélectriques

Pour tout renseignement, contacter EnR64 par téléphone au 05 59 02 46 71 ou par mail à s.castet@enr64.fr et contact.enr64@gmail.com ou encore sur le site www.enr64.fr.



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

BUREAU SYNDICAL DU 4 FÉVRIER 2020

1. Offres de concours proposées au SDEPA par la Communauté d'Agglomération Pays basque et le Syndicat des Mobilités Pays basque Adour pour l'enfouissement de réseaux aériens sur le tracé du Tram Bus
2. Paiement d'études non suivies de travaux par les communes
3. Transfert du SDEPA à la SEM EnR64 de la convention de développement signée avec Cap Vert Énergie

COMITÉ SYNDICAL DU 15 FÉVRIER 2020

4. Avenants à 6 délégations de service public en gaz propane concernant BARDOS, GARINDEIN, LA BASTIDE CLAIRENCE, LASSEUBE, SAUVETERRE DE BÉARN et URCUIT.
5. Débat d'orientations budgétaires 2020

BUREAU SYNDICAL DU 24 FÉVRIER 2020

6. Acceptation du remboursement d'assurance de Groupama suite à sinistre
7. Participation du SDEPA au Salon des Élus Locaux d'Aquitaine (SELAQ)
8. Prise en charge suite à sinistre des travaux de remise en état de l'éclairage public et du génie civil du réseau téléphonique enfoui sur la commune de BIELLE
9. Création d'un emploi non permanent à temps complet pour mise à jour du SIG du SDEPA

COMITÉ SYNDICAL DU 13 MARS 2020

10. Compte rendu des transferts de crédits 2019
11. Examen et vote du compte de gestion 2019
12. Examen et vote du compte administratif 2019
13. Affectation des résultats 2019
14. Présentation et vote du budget primitif 2020
15. Examen et vote du compte de gestion 2019 – régie photovoltaïque
16. Examen et vote du compte administratif 2019 – régie photovoltaïque
17. Affectation des résultats 2019 – régie photovoltaïque
18. Présentation et vote du budget primitif 2020 – régie photovoltaïque
19. Examen et vote du compte de gestion 2019 – régie de chaleur
20. Examen et vote du compte administratif 2019 – régie de chaleur
21. Affectation des résultats 2019 – régie de chaleur
22. Présentation et vote du budget primitif 2020 – régie de chaleur

BUREAU DU 2 JUILLET 2020

23. Contrôle de la concession de distribution d'électricité – exercice 2019
24. Prise en compte des surcoûts COVID par avenant aux marchés à bons de commande de travaux d'électrification et d'éclairage public
25. Création d'un emploi non permanent à temps complet pour assurer l'accueil du SDEPA durant la période de congés annuels
26. Mise en place d'un contrat d'apprentissage au SDEPA pour l'année universitaire 2020-2021

27. Groupement de commande multi-coordonnateur pour l'achat de travaux/fournitures/services dans le domaine énergétique
28. Marché de réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur à ARETTE
29. Subvention à Enedis pour déplacement de ligne HTA
30. Modification du prix de vente de l'énergie distribuée par le réseau de chaleur de MAULEON
31. Demande de financement complémentaire auprès du Conseil Régional pour la réalisation d'un réseau de chaleur à ARETTE
32. Valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) pour le compte des collectivités dans le cadre de la convention de regroupement des Syndicats d'Énergie de la Nouvelle-Aquitaine
33. Marché groupé d'assistance à maîtrise d'ouvrage « chauffage-ventilation-climatisation » (CVC)
34. Acquisition d'un logiciel de suivi énergétique dédié au service de Conseil en Énergie Partagé
35. Avenant au bail de location des locaux de l'antenne du SDEPA à BAYONNE
36. Mise en place du régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP)
37. Convention de mandat entre le SDEPA et la société IZIVIA en vue de l'encaissement des recettes liées à l'exploitation des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques.
38. Entretien et supervision d'une borne de recharge pour véhicule électrique appartenant au Département
39. Avenant à la convention d'utilisation mutualisée des supports de distribution électrique pour déploiement de la fibre optique
40. Expérimentation d'un dispositif d'intelligence artificielle pour la programmation du fonctionnement de l'éclairage public communal

COMITÉ SYNDICAL ÉLECTIF DU 30 JUILLET 2020

41. Délégation d'attributions accordées par le Comité Syndical au Bureau et au Président
42. Désignation des représentants du SDEPA auprès de la SEM EnR 64
43. Élection de la Commission d'Appel d'Offres
44. Délibération sur les modalités d'élection de la commission d'ouverture des plis pour toutes les procédures de Délégation de Service Public du SDEPA
45. Election de la commission d'ouverture des plis pour les procédures de Délégation de Service Public

BUREAU SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

46. Indemnités de fonctions des élus du Bureau du SDEPA
47. Commission Consultative des Services Publics Locaux
48. Conventions pour la construction et l'exploitation d'un poste d'injection de biométhane et d'une canalisation de raccordement d'une unité d'injection

- de biométhane entre les communes d'Espéchède, d'Ouillon et le SDEPA pour le compte de la commune de Morlaàs et GRDF
49. Constitution de la commission des travaux
50. Renouvellement de l'adhésion du SDEPA à l'AREC
51. Validation du règlement intérieur de la commande publique

BUREAU SYNDICAL DU 11 DÉCEMBRE 2020

52. Emprunt pour financement des travaux d'électrification du SDEPA
53. Emprunt pour la régie de production d'énergie photovoltaïque
54. Attribution aux communes de la subvention pour l'éclairage des aires de jeux sous maîtrise d'ouvrage communale et modification des taux d'intervention
55. Détermination du prix de cession de la parcelle désaffectée cadastrée section CE n° 128 (commune d'ANGLET) faisant partie de la concession de distribution électrique
56. Augmentation de la proportion de travaux souterrains dans les communes rurales du département
57. Proposition de réalisation des travaux de câblage téléphonique dans le cadre des opérations de mise en souterrain des réseaux électriques et téléphoniques réalisés par le SDEPA
58. Portage d'un contrat d'objectif territorial (COT) EnR par le SDEPA dans les Pyrénées-Atlantiques
59. Revalorisation des taux de financement des travaux de rénovation de l'éclairage public réalisés par le SDEPA
60. Renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire de la collectivité
61. Partenariat entre le Pays de Béarn et le SDEPA dans le cadre d'une réponse commune à l'appel à projet régional « Nature et Transition » et départemental « Espèces 64 » au titre de l'élaboration de trames sombres territoriales
62. Accord de mise à disposition des données d'éclairage public des communes du Parc National des Pyrénées pour simulation de la pollution lumineuse
63. Expérimentation de mise en place d'une installation photovoltaïque flottante en autoconsommation
64. Appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du programme ACTEE 2: regroupement des SDE Aquitains et de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud pour répondre à l'AMI SEQUOIA
65. 65- Subvention du budget général à la régie « réseaux de chaleur » pour équilibrer économiquement le projet d'ARETTE
66. Convention d'usage du réseau BT SDEPA/Enedis/BIRDZ
67. Attribution d'un colis de fin d'année au personnel du SDEPA

SDEPA - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020
Édité par le SDEPA - Parc d'activités Pau-Pyrénées,
4 rue Jean Zay 64 000 Pau
Tél. : 05 59 02 46 71 - accueil@sdepa.fr

Directeur de publication : Barthélémy BIDÉGARY
Crédit photos : SDEPA - Dépôt légal : juin 2021

Conception-réalisation : Agence Valeurs du Sud
www.agence-valeursdusud.fr - Tél. : 05 59 140 140